



Ton patro

Outil du président

CAHIER (IV) = TON PATRO AU CAMP



1

Relève
Elections
Rôle
Formation
Brevet
ROI
Réunion
Enfants
Local
Sécurité
Propriétaire



2

Parents
Anciens
Commune
Services
Paroisse
Communication
Le Patro
Ta régionale
Le Centre Fédéral



3

MonPatro
Administratif
Assurances
Trésorier
Argent
Affiliation
Subsides



4

Organisation
Démarches administratives
Stage pratique
Subsides
Forêts

TON PATRO AU CAMP

Cette partie t'aidera à :

- Prendre connaissance de tes obligations en tant que responsable du camp ;
- Envisager quel sera ton rôle de président durant le camp ;
- Préparer ton camp d'un point de vue administratif ;
- Solliciter de l'aide pour l'organisation de ton camp ;
- Savoir qui contacter en matière de subsides et aides diverses.



Dans cette partie camp, les aspects purement pédagogiques du camp ne seront pas abordés. Un choix qui se justifie par le fait qu'un outil spécialement consacré au camp est en cours d'élaboration... et devrait être disponible à la rentrée 2010. Patience ! En attendant, tu trouveras dans ce chapitre tous les aspects administratifs qui te permettront d'organiser ton camp.

Le vade-mecum du responsable de centre de vacances. L'outil idéal pour le président de patro, responsable de camp. Il traite de l'ensemble des sujets liés au camp : transport, animation, gestion du matériel, menus...

Le guide des endroits de camp décrit brièvement une centaine d'endroits de camp. Mis à jour chaque année, il te permet de prendre facilement contact avec les propriétaires.

Le site www.votrecamp.be te permet une recherche en ligne avec plusieurs critères.

Le camp, un carrefour de compétences

Le camp, c'est LE moment fort de toute l'année du patro. C'est aussi un lieu et un moment où se rassemblent tous les domaines de compétences du président et de son équipe.

En tant que président, tu es bien souvent le responsable de camp. L'ONE utilise le terme « responsable qualifié ». Cela veut dire que tu as au moins 18 ans, que tu gères les différents aspects administratifs abordés dans ce chapitre, mais aussi que tu réponds aux critères émis dans le Décret centres de vacances. Si tu ne réponds pas à ces critères, un autre animateur peut sans problème prendre ce rôle de « responsable qualifié ». Cela ne modifie en rien tes responsabilités quant à l'organisation et au déroulement de ton camp.

Le camp, c'est aussi de la formation

Pour les animateurs de ton équipe qui sont en cours de formation, le camp c'est aussi de la formation. C'est le temps du passage de la théorie à la pratique, le passage des éléments acquis en formation vers la vie de ton patro.

Cahier IV
Le subsidé 'centres de vacances'



TON PATRO AU CAMP

Pour pouvoir être considéré comme lieu de stage pratique de formation, ton camp doit être reconnu par la Fédération. Cela veut dire que tu dois avoir complété, sur le site MonPatro, la fiche camp.

Avant le camp, l'animateur va cibler, avec son accompagnateur de stage pratique, ses forces et ses faiblesses dans l'animation et se fixer des objectifs pour le camp.

Une fois au camp, il faudra évaluer les progrès effectués. Certains objectifs seront atteints, d'autres pas tout à fait. L'animateur et son accompagnateur vont se rencontrer à nouveau pour faire le point et adapter.

Le camp terminé, une troisième rencontre servira à évaluer la mise en œuvre des objectifs pendant le camp et à dresser des perspectives d'évolutions futures.

En tant que président, veille à laisser de la place aux rencontres entre animateurs et accompagnateurs de stage, à prendre régulièrement des nouvelles. Dans le programme chargé de 10 jours de camp, ça passe parfois un peu inaperçu. Pourquoi ne pas proposer, lors d'une réunion d'équipe de cadres avant ou au début du camp, que chaque animateur concerné puisse exprimer les objectifs qu'il s'est fixés ?

Tu devras peut-être aussi intervenir dans la relation qui se tisse entre l'animateur et son accompagnateur de stage. Ils ne seront peut-être pas toujours sur la même longueur d'ondes, des conflits peuvent survenir, ... A un animateur un peu désinvolte, tu peux rappeler que les stages pratiques sont 2 des 6 étapes de formation, qu'elles représentent un temps d'apprentissage et sont à prendre au sérieux. A un accompagnateur de stage pratique un peu trop exigeant, tu peux rappeler que les erreurs sont naturelles et normales, elles sont le signe que l'animateur est dans un processus d'apprentissage. Une fois évaluées, elles sont un tremplin pour continuer à apprendre...

CAHIER IV
Fiche camp

Cette année, le dernier soir du camp, on a fêté les animateurs qui avaient terminé leur formation. On voulait les féliciter de leurs efforts et aussi inciter les plus jeunes à entamer leur formation. Chaque animateur a parlé de ses progrès et a partagé un ou deux souvenirs, bon ou mauvais !

Alexis

CAHIER I
Ton patro et la formation

Un ROI spécial camp ?

Acceptons-nous qu'il y ait des visites pendant le camp, que ce soit pour les enfants ou les animateurs ? Comment allons-nous gérer la cigarette et l'alcool ? Les relations amoureuses entre animateurs ou cuistots ? Prévoyons-nous des temps libres pour les animateurs ? Dans quelles conditions, quelles limites ?

Toutes ces questions méritent une petite discussion en équipe. Chaque équipe aura ses propres réponses, et celles-ci doivent évoluer avec le temps. A toi d'ajuster tes attentes et les règles de vie de ton équipe aux situations que vous rencontrez. Un règlement d'ordre intérieur, une charte spéciale entre animateurs pour le camp peut aider ton équipe à se mettre d'accord sur les comportements à adopter et les règles à respecter.

CAHIER I
Ton patro et ses membres -
Un règlement d'ordre intérieur



Toujours plus !

Ton rôle de président ne changera pas du tout au tout entre l'ensemble de l'année et le camp, mais quand même... le camp, c'est plus ! Plus d'activités, plus d'excitation, plus de projets, plus de conflits, plus de fatigue,... Au camp plus qu'ailleurs, tu seras « garant de la bonne dynamique de groupe ». A toi donc de faire preuve de plus de disponibilité, de communication, de préparation, de recul et de discernement ! Et de gérer la répartition des tâches et les vagues de fatigue et de mauvaise humeur qui arrivent dans l'équipe après quelques jours de camp...

Démarches administratives

Dans la préparation d'un camp, une part importante de la préparation est d'ordre administratif. Toutes ces démarches administratives peuvent te sembler pénibles. Elles sont pourtant nécessaires au bon déroulement de ton camp, et peuvent, dans certains cas vous faciliter l'accès à des services et même vous faire bénéficier de subsides ! N'hésite pas à déléguer certaines tâches à d'autres personnes de ton équipe, mais sois attentif aux échéances : il faut parfois s'y prendre bien à l'avance.

Chaque année, fin mai début juin, les présidents reçoivent un courrier du Centre Fédéral contenant un rappel de certaines démarches ainsi que les dernières informations utiles et mises à jour. Lis-le attentivement !

✓	Description	Échéance
<input type="checkbox"/>	3 ^{ème} rencontre stage pratique	31 août
<input type="checkbox"/>	Etat des lieux des locaux avec le propriétaire	31 août
<input type="checkbox"/>	Déclaration de créance à l'APAQ-W	15 septembre
<input type="checkbox"/>	Signature du contrat pour l'endroit de camp	15 septembre
<input type="checkbox"/>	Envoi du formulaire de demande de subsides à l'ONE	30 septembre
<input type="checkbox"/>	Demande Naninne	15 octobre
<input type="checkbox"/>	Informations sur le camp aux parents	15 février
<input type="checkbox"/>	Organisation du camp (thème, planning, ...)	15 mars
<input type="checkbox"/>	Inventaire du matériel d'animation	1 ^{er} avril
<input type="checkbox"/>	1 ^{ère} rencontre stage pratique	15 avril
<input type="checkbox"/>	Déclaration d'activités à l'ONE	30 avril
<input type="checkbox"/>	Circulation en forêt	1 ^{er} mai
<input type="checkbox"/>	Demande d'analyse de la potabilité de l'eau	15 mai
<input type="checkbox"/>	Equipe intendance	15 mai
<input type="checkbox"/>	Fiche de camp	1 ^{er} juin
<input type="checkbox"/>	Déclaration du camp à l'APAQ-W	15 juin

TON PATRO AU CAMP

CAHIER III



- Ton patro et l'administratif
- Ton patro et l'argent



<input type="checkbox"/>	Assurance intendants	15 juin
<input type="checkbox"/>	Déductibilité fiscale	15 juin
<input type="checkbox"/>	Intervention mutuelle	15 juin
<input type="checkbox"/>	2 ^{ème} rencontre stage pratique	15 juillet

Fiche camp

A l'approche du camp, tu dois renseigner ton camp sur le site MonPatro et y remplir une fiche qui décrit le camp dont tu es responsable. Dans la partie « camp », enregistre toutes les informations qui te sont demandées, que vous organisiez le camp en Belgique et/ou à l'étranger :

- les infos pratiques (lieu et dates) ;
- la présence du président au camp ;
- les animateurs présents lors du camp ;
- le nom **et le numéro de GSM** du responsable qualifié.

La fiche « camp » est à compléter pour le 1^{er} juin sur le site MonPatro. **Cette démarche est OBLIGATOIRE.** Elle permet à la Fédération Nationale des Patros de :

- vous joindre en cas de problème ;
- vous localiser en cas de besoin ;
- de reconnaître votre camp comme stage pratique pour les animateurs en formation.

Certificat de bonne vie et mœurs

Toute personne de plus de 18 ans encadrant un camp doit être de bonne vie et mœurs et pouvoir en attester. Cependant, il n'est pas nécessaire de disposer d'un document officiel sur le lieu du camp. Mais nous te conseillons de demander à l'ensemble du personnel encadrant de plus de 18 ans un document où chacun certifie sur l'honneur être de bonne vie et mœurs et en mesure de fournir un extrait de casier judiciaire vierge.

Assurances

Tu trouveras toutes les informations générales concernant les assurances dans la partie « Assurances » de cet outil. Voici tout de même une petite mise au point qui concerne spécifiquement le camp.

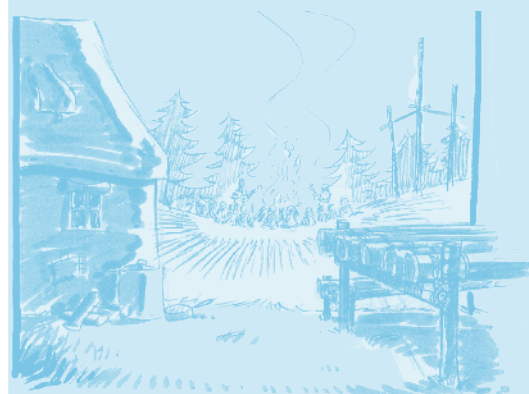
Avant toute chose, il faut absolument que tous les participants au camp soient correctement affiliés pour être couverts par l'assurance. Si ce n'est pas encore fait, il est donc grand temps de compléter le site MonPatro.

TON PATRO AU CAMP

Tous les documents nécessaires à ces démarches sont disponibles sur www.patro.b/documents

Un document-type est disponible sur [www.patro.be/documents - CAM1](http://www.patro.be/documents-CAM1)

CAHIER III
Ton patro et les assurances



L'assurance pour les intendants

Il arrive souvent que les cuistots du camp soient des personnes extérieures au patro ou des anciens qui ne sont plus affiliés. Il est important que tout le monde soit assuré, même les cuistots ! Une assurance spéciale pour les intendants est donc disponible, au prix de 5 €.

Ils seront alors protégés pour toute la durée du camp.

Sur le site MonPatro, dans la partie « camp », renseigne les données concernant les intendants du camp (sauf s'ils sont déjà affiliés au Patro, que ce soit dans ton patro ou dans un autre). Grâce à ces renseignements, une assurance sera souscrite pour chacun des intendants. Elle est valable uniquement pour la période de juillet-août. Tu recevras ensuite une facture à payer avant le camp.

Les locaux

Pour autant que tu possèdes un contrat de location (ou de mise à disposition gratuite), les locaux dans lesquels se déroule ton camp sont couverts par une assurance incendie. Cette assurance est comprise dans l'affiliation de l'année en cours, elle n'engendre donc pas de coût supplémentaire. Elle couvre aussi certains dégâts des eaux, des catastrophes naturelles, etc. Veille donc bien à remplir ce contrat de location avant le début du camp.

Le matériel

Suite à une série de demandes, nous offrons la possibilité pour nos membres de prendre une assurance tous risques pour le matériel multimédia (ordinateur, appareil photo, etc.) et pour le matériel de camping. Si tu empruntes du matériel au centre de prêt de la Communauté française à Naninne, cette même assurance te sera proposée.

Le subside « centres de vacances »

Suite à une demande des mouvements de jeunesse qui réclamaient une reconnaissance du travail réalisé et des garanties d'avenir, le Décret centre de vacances de la Communauté française a vu le jour en 2001.

Les camps des patros sont reconnus comme centres de vacances par l'Office National de l'Enfance (ONE). Il sont alors agréés et peuvent être subsidiés.

L'agrément est une reconnaissance que la Communauté française octroie aux centres de vacances répondant aux conditions fixées par le décret. Cela constitue un label de qualité, et une garantie pour parents et enfants, utilisateurs de ces centres de vacances. L'agrément est octroyé pour 3 ans aux patros.

C'est la Fédération qui demande l'agrément pour tous les patros. Nous simplifions ainsi les démarches administratives (un seul envoi du projet pédagogique et du règlement d'ordre intérieur, et une seule liste des patros).



Le service assurances du Centre Fédéral est disponible pour toute question particulière au **071 28 69 50** ou à **assurances@patro.be**



Le formulaire de demande d'assurance complémentaire tous risques camping et électronique est disponible sur **www.patro.be/documents - ASS3**



www.centres-de-vacances.be



Une fois la demande d'agrément reçue, l'ONE envoie un courrier à chaque président pour s'assurer que le patro entre dans les conditions du décret. Attention, l'ONE envoie ce document appelé « Déclaration d'activité » à la personne de contact de l'année précédente. Un suivi est parfois à prévoir entre anciens et nouveaux.

Ton camp patro remplit les conditions pour recevoir ces subsides si :

- il accueille au moins 15 enfants au camp ;
- dans le respect de leurs convictions ;
- dans de bonnes conditions de sécurité et d'hygiène ;
- sous tente ou sous bâtiment ;
- ton camp patro est couvert au niveau des assurances, ce qui est le cas grâce à l'affiliation.

Ton équipe d'animation répond-elle aux normes du décret ?

Il faut un nombre suffisant d'animateurs par groupe d'enfants :

- un animateur par groupe de 8 enfants âgés de moins de 6 ans.
- un animateur par groupe de 12 enfants âgés de 6 ans et plus.

De plus, les animateurs doivent être suffisamment qualifiés, c'est pourquoi 1 animateur sur 3 doit être breveté comme animateur ou assimilé. Un animateur en cours de formation peut être pris en compte dans le calcul pour l'ONE. Il s'agit bien des critères fixés par le Décret centres de vacances ; le Patro s'est lui aussi fixé des normes qui visent un encadrement de qualité.



Ton patro et la formation

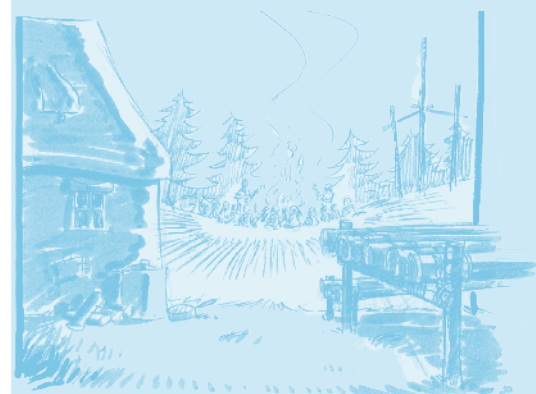
Diplômes assimilés au brevet d'animateur

Certains diplômes peuvent être assimilés au titre d'animateur breveté pour l'encadrement d'un camp et donc être pris en compte dans le calcul des normes d'encadrement de ton camp (à condition de pouvoir justifier 150h de prestation au sein d'un centre de vacances, ton patro par exemple) :

- diplôme de moniteur décerné par l'enseignement technique secondaire supérieur de promotion sociale ;
- diplôme ou certificat de fin d'étude du niveau de l'enseignement supérieur social : assistant social, auxiliaire social, assistant en psychologie, éducateur gradué en éducation physique, conseillers sociaux ;
- diplôme ou certificat de fin d'études du niveau de l'enseignement supérieur pédagogique ou en éducation physique, écoles normales et écoles d'éducateurs spécialisés ;
- brevet de moniteur ou d'entraîneur délivré par l'ADEPS.

Pour l'encadrement des enfants de 6 ans et moins, on peut ajouter le diplôme ou certificat de fin d'année de puéricultrice.

Quelle démarche entreprendre pour que ton diplôme soit assimilé à celui d'animateur breveté ? Rien de plus simple, il te suffit de compléter le document qui se trouve en annexe et le renvoyer à :
ONE Service Centre de Vacances
Chaussée de Charleroi 95
1060 Saint-Gilles



Assimilation/équivalence, quelle différence ?

L'équivalence au brevet d'animateur débouche sur l'obtention d'une attestation délivrée par la Communauté française, au contraire de l'assimilation. De plus les conditions pour l'obtention d'une équivalence sont plus restrictives : il faut que le candidat ait suivi une formation où sont abordés l'ensemble des contenus de la formation d'animateur et que cette dernière ait été réalisée avant le 20 septembre 2001.

En résumé :

1. Fin mars/début avril, l'ONE a envoyé tous les documents aux présidents de patros. S'il y a eu des changements de rôles dans ton équipe de cadres, pense à faire le suivi...
2. **Pour le 30 avril**, complète la déclaration d'activité que tu as reçue de l'ONE et renvoie-leur.
3. Pendant le camp, ton patro recevra peut-être la visite d'un coordinateur de l'accueil de l'ONE. Vous aurez l'occasion de montrer effectivement la qualité de votre camp.
4. Après le camp, **avant le 30 septembre**, tu devras renvoyer les documents de demande de subsides. Penses-y, car certains voient passer sous leur nez les subsides auxquels ils ont droit !

Un coup de pouce pour compléter ces documents ?

- Le « Pouvoir organisateur », c'est bien ton patro et non la Fédération.
- Le numéro de compte doit être celui de ton patro.
- Il est important de bien décrire l'infrastructure du lieu du camp car elle peut permettre l'obtention d'un subside supplémentaire.
- Le correspondant est la personne en charge de représenter le patro dans ses contacts administratifs avec l'ONE.

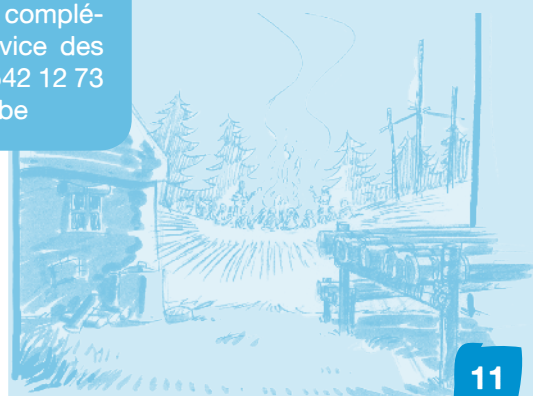
N'hésite pas à contacter le Centre Fédéral au 071 28 69 50 pour t'aider dans ces démarches.

Nous te rappelons également qu'un subside complémentaire pour enfants défavorisés existe. N'hésite donc pas à en bénéficier (1/3 des enfants présents au camp doivent être considérés comme défavorisés). Le nombre d'enfants de milieux défavorisés sur le plan socio-économique fait l'objet d'une déclaration sur l'honneur de l'organisateur du centre de vacances. Est considéré comme enfant de milieu socio-économique défavorisé, l'enfant âgé de 30 mois à 15 ans appartenant à un milieu familial précarisé, où au moins un des parents ayant effectivement l'enfant à sa charge bénéficie d'un revenu de remplacement ou est exclu des mécanismes de protection sociale.

Tous les documents et des infos complémentaires sont disponibles au Service des centres de vacances de l'ONE - 02 542 12 73 - ou sur www.centres-de-vacances.be



Tous les documents nécessaires sont disponibles sur www.patro.be/documents - CAM7, CAM8, CAM9



Circulation en forêt

Pour pouvoir organiser des activités dans les bois soumis au régime forestier, il est obligatoire de rentrer une demande d'autorisation avant le 1^{er} mai au chef de cantonnement de l'endroit de camp.

Si tu n'es pas certain du cantonnement où sera situé votre camp, tu peux te rendre sur <http://cartocit1.wallonie.be/pw>. La recherche est assez complexe à effectuer, pour t'aider, tape « Trouver l'agent DNF pour ton endroit de camp » sur www.youtube.be, un petit manuel virtuel réalisé par un membre de la communauté TABOU te facilitera la tâche !

Envoie le formulaire simplifié de demande d'autorisation.

Complète uniquement le cadre 1 et, si le camp se déroule sous tente, joins-y une copie de la carte au 1/20 000^{ème} ou 1/25 000^{ème} pour situer l'endroit de camp.

Le chef de cantonnement confirme la réception de ta demande en mentionnant soit :

- que la demande est d'office acceptée ;
- que la demande est incomplète (cadre mal complété, copie de la carte absente pour localiser le camp,...) ;
- que la demande est en attente (si nécessité d'une autorisation du propriétaire).

Dans ce cas, le chef de cantonnement te tiendra au courant de la réponse donnée à ta demande.

L'agent forestier en connaît un rayon

Le groupe désire-t-il une activité nature avec l'agent forestier ?
(oui/non)

La réponse oui est trop rarement cochée. Pourquoi ne pas changer cette habitude ?

L'agent forestier peut vous faire découvrir bien des choses :

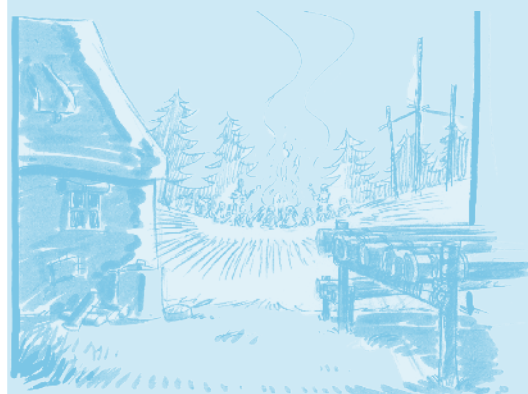
- les différents aspects de son métier : gérer la forêt, assurer la conservation de la nature, travailler à la protection d'une zone naturelle, veiller au calme pour le gibier, organiser des balades à pied ou en VTT, lutter contre des pollutions...
- les aspects particuliers de la forêt dont il a la charge : espèces végétales et animales spécifiques,...
- des activités très concrètes : initier à la lecture de carte, apprendre à faire un feu en toute sécurité, à reconnaître les principaux types de bois, apprendre les règles de circulation en forêt, proposer un travail dans le bois...

Pour que l'agent puisse vous accompagner, il faut programmer ce temps avec lui : ses journées sont souvent chargées !

TON PATRO AU CAMP

Les adresses des cantonnements sont disponibles sur www.patro.be/documents - CAM2

Le formulaire de demande d'autorisation de circulation en forêt est disponible sur www.patro.be/documents - CAM3



Déductibilité fiscale

Les camps des patros sont reconnus comme centres de vacances par l'Office National de l'Enfance (ONE). Dans ce contexte, il est possible pour les parents de déduire les frais relatifs à la garde de leur(s) enfant(s) de moins de 12 ans participant au camp.

Cette attestation doit être complétée : par l'ONE, organisme qui reconnaît les centres de vacances : ça, c'est déjà fait !

Ce qu'il te reste à faire :

- Complète le cadre II de cette attestation
- Reproduis-la pour chaque enfant ayant participé au camp et fournis-la aux parents en fin de camp. Ils pourront alors la conserver jusqu'à leur prochaine déclaration fiscale.

Nous comptons sur toi pour mener ces démarches à bien, afin que les familles des patronnés puissent bénéficier de ce petit avantage. Merci pour elles !

Intervention mutuelle

Certaines mutuelles interviennent dans la participation financière des parents pour le camp. Demande aux parents de se renseigner auprès de leur mutuelle.

Coups de pouce

SOS camp

SOS Camp est un numéro de téléphone, utilisable uniquement pendant la période des camps, conçu pour répondre le plus rapidement possible aux gros problèmes que les patros pourraient rencontrer durant leur séjour. Ce numéro est le **071 28 69 56**.

Ce numéro est destiné à aider les patros dans une situation délicate, qui n'arrivent pas à trouver eux-mêmes une solution au problème vécu. Nous qualifierons cette situation de grave ou d'urgente.

Une permanence est assurée pour toute la période des camps, de 9h à 21h. Au-delà de cette fourchette, tu pourras laisser un message sur le répondeur. Quelqu'un prendra rapidement contact avec toi le lendemain matin.

Ce numéro est uniquement diffusé aux présidents et ceci afin d'éviter les débordements. Si tu en éprouves le besoin, tu peux bien sûr communiquer ce numéro à l'un ou l'autre animateur, à l'accompagnateur adulte ou à l'aumônier. En aucun cas ce numéro ne doit servir lorsqu'un appel au Centre Fédéral pourrait suffire ; par exemple pour une simple question d'assurance, d'affiliation ou autre. Veille à respecter les personnes qui travaillent bénévolement avec ces horaires inconfortables.

Pour info, ce document est disponible sur www.patros.be/documents - CAM10. Mais l'ONE l'envoie à chaque responsable dans le courant du premier trimestre.

L'attestation de présence pour les mutuelles est disponible sur www.patros.be/documents - CAM4



Well'camp

Grâce à un subside du Ministère des affaires intérieures et de la fonction publique, certaines communes de la Région Wallonne engagent, durant l'été, un Monsieur ou une Madame Camp, dont le rôle est d'assurer le relais entre la commune et les mouvements de jeunesse qui y sont en camp. Ce Monsieur ou Madame Camp te donnera des informations pratiques telles que la gestion des déchets, le règlement communal, les adresses de médecins, des activités spéciales à faire dans la région,... Il ou elle restera à ta disposition pendant toute la durée du camp et il ne faut pas hésiter à la contacter.

La meilleure solution pour savoir si la commune où vous partez au camp participe est de téléphoner à l'administration communale.

Charte pour les camps

Une autre manière d'entretenir de bonnes relations avec la commune qui nous accueille est le respect de la charte pour les camps. Elle est le fruit d'une réflexion entre communes, mouvements de jeunesse et pouvoirs politiques. Cette charte est consultable sur le site du Patro.

Bon app' Academy

L'APAQ-W renouvelle son projet de promotion d'une alimentation saine et variée : « Bon App' au camp ». A cet effet, elle récompense les groupes (6 € par participant et maximum 600 € au total) qui consomment des produits wallons de qualité.

Pratiquement :

1. Complète en ligne le **formulaire d'inscription** dans les meilleurs délais (**impérativement deux semaines avant le déroulement du camp**)
2. Veille à bien avoir reçu l'accord de l'APAQ-W avant de partir au camp. Ils envoient une confirmation par courrier.
Si tu n'as pas de nouvelles, n'hésite pas à les contacter.
3. Conserve soigneusement toutes les preuves d'achats et vérifie que l'origine wallonne des produits est incontestable. (Tu trouveras une liste de produits remboursés sur le site www.apaqw.be)
4. Après le camp et au plus tard le 15 octobre, renvoie la déclaration de créance dûment complétée accompagnée des preuves d'achats des produits et du petit reportage qu'ils te demandent de réaliser sur une activité nature à l'adresse: APAQ-W, rue Burniaux, 2 à 5100 Jambes.

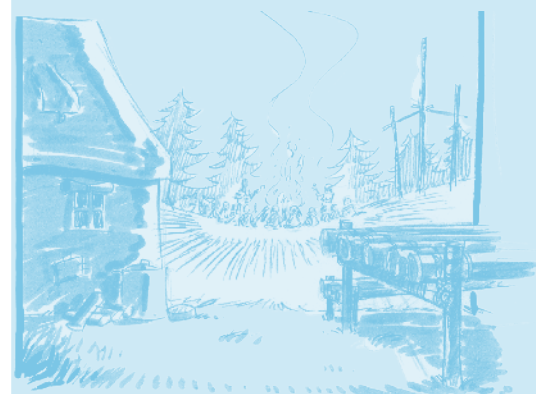
TON PATRO
AU CAMP



Le texte complet se trouve sur www.patro.be



La déclaration du camp à l'APAQ-W est disponible sur www.patro.be/documents - CAM6



Analyse d'eau

Le Ministère de la Région Wallonne propose à tous les camps de vacances une analyse de la potabilité de l'eau destinée à la consommation. Cette démarche n'est pas nécessaire pour les endroits où l'eau provient d'un réseau de distribution publique et qu'elle n'est pas stockée dans une citerne. Mais si le robinet te paraît suspect ou que l'eau est stockée dans une cuve, n'hésite pas à renvoyer le formulaire de demande d'analyse de l'eau **avant le 15 mai**. Cela t'évitera bien des soucis !

TON PATRO
AU CAMP

Le formulaire de demande d'analyse de l'eau est disponible sur www.patro.be/documents - CAM5

Radio Camps

Radio Camps est une boîte vocale sur laquelle tu peux enregistrer des messages via ton téléphone. Les parents pourront ensuite écouter les messages, vivre un peu avec leurs enfants le fil des activités et s'assurer que tout se passe bien !

Radio Camps ne coûte rien au patro puisque l'enregistrement du message se fait via un 0800. Les parents quant à eux, appelleront un 0900 pour écouter les petits reportages et payeront donc 0,45 € la minute. Mais rassurez-vous, l'an dernier, la durée moyenne des messages était de 53 secondes, le coût par appel était donc de 0,40 €.

www.radiocamps.be

Location d'une camionnette

Tu as besoin d'une camionnette ou d'une voiture? La Fédération a passé une convention avec la société Europcar afin de te faciliter la tâche ! Grâce à cette convention, tous les membres du Patro peuvent bénéficier des avantages suivants :

- Le chauffeur ne doit plus avoir 23 ans mais 21 ans (et un an d'expérience) ;
- Tu peux gratuitement indiquer un deuxième conducteur ;
- Tu as des tarifs préférentiels.

Tu peux obtenir toutes les informations utiles et faire une réservation sur www.europcar.be ou par téléphone au 02 348 92 12 ou encore dans l'agence de ton choix. Notre **numéro de contrat**, indispensable pour bénéficier des avantages, est le **45089284**. Bonne route !

Transport gratuit pour les moins de 12 ans

Depuis le 1^{er} septembre 2008, les enfants de moins de 12 ans peuvent voyager gratuitement dans les bus TEC. Pour cela, ils doivent être en possession du nouveau titre de transport Lynx Junior. Le Lynx Junior est délivré gratuitement contre remise d'une photo (format carte d'identité) et d'une pièce d'identité (composition de ménage délivrée par l'administration communale, photocopie de la carte d'identité « enfant », de la carte SIS ou du passeport).

Ces documents doivent ensuite être déposés dans les Maisons de la Mobilité TEC ou envoyés par courrier. Pour obtenir les adresses des maisons de



la mobilité ou les adresses où envoyer les demandes : www.infotec.be.

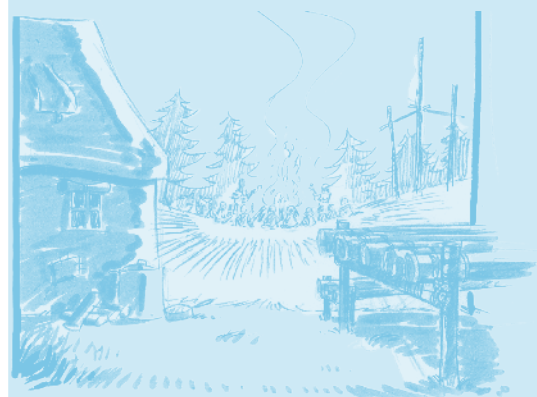
Si tu envisages des déplacements avec les enfants, propose donc aux parents de réaliser ces démarches avant l'été !

Camp pour tous

Chaque année, des milliers de jeunes bénévoles se mobilisent pour récolter des vivres au bénéfice d'associations d'enfants moins chanceux. C'est ainsi qu'il est possible pour les patros en difficulté de recevoir des vivres pour leur camp en contactant la Commission Actions Locales à commission.actions.locales@patro.be ou au **071 28 69 50**.

Sources et ressources

- « Promenons-nous dans les bois », le Patro n°795 avril 07
- « Ne jouons plus avec le feu », le Patro n°794 mars 07
- « Pour le camp, ça travaille dur dans les coulisses », le Patro n°794 mars 07
- « Variation autour des constructions », le Patro n°786 juin 06
- « Le rangement après le camp », le Patro n°798 août 07
- « Question d'équilibre », le Patro n°784 avril 06
- « Un goût de camp dans les réunions », le Patro n°805 juin 08
- « Ton camp : centre de bien-être », le Patro n°805 juin 08
- « Objectif camp ! », le Patro n°774 avril 05
- « Qui cherche... trouve ? », le Patro n°778 septembre 05
- « Un camp à l'étranger : tout un projet », le Patro n°768 octobre 04
- « Centres de vacances, mode d'emploi », ONE, 2004
- Check-list courrier camp





Fédération Nationale des Patros
17 rue de l'Hôpital - 6060 Gilly
Tél. 071 28 69 50
Fax 071 42 04 53
fnp@patro.be
www.patro.be